

La vente liée d'un OS et d'un PC est elle illégale en Europe ?



La vente liée d'un OS et d'un PC est elle illégale en Europe ?

La Cour de justice de l'Union tranche un conflit opposant un consommateur à Sony dans la vente groupée d'un PC et de Windows. Et valide les pratiques des constructeurs.

La fin d'un long feuilleton ? Cela y ressemble fort. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) vient en effet d'estimer que la vente d'un ordinateur équipé de logiciels préinstallés « *ne constitue pas, en soi, une pratique commerciale déloyale* ». Cet avis vient trancher une affaire qui a débuté en France en 2008. Au centre des débats : la vente de logiciels – en l'espèce Windows Vista et autres applications – à un PC de marque Sony. Le consommateur qui est à l'origine de l'affaire refuse la pratique imposée par le marché et demande le remboursement des logiciels préinstallés à Sony.

Devant le refus du constructeur, l'affaire est portée en justice par l'utilisateur, qui y voit une pratique commerciale déloyale. Saisie *in fine* de l'affaire, la Cour de cassation demande à la CJUE de statuer sur deux points. Primo, l'absence d'alternative proposée au consommateur (soit le même ordinateur vendu nu) est-elle une pratique commerciale déloyale ? Secundo, une offre groupée – PC + logiciels donc – doit-elle faire obligatoirement apparaître le prix de chacune de ses composantes ?...[lire la suite]

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Plus d'informations sur
: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : La vente liée d'un OS et d'un PC n'est pas illégale en Europe